



# Conseil de Communauté

## Délibération n°1512019

Judi 14 novembre 2019 – 18h30

[www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 42

**Présents :** MM. Jacques GRAVEGEAL, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Françoise POUDEROUX, Christine MEYER, MM. Jean-François LARRIBET, Richard PITAVAL, Mme Nancy LEMAIRE, MM. Patrick LAOUT, Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, MM. Jean CHARPENTIER, Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Philippe BOUCHOUX, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Jean-Jacques ESTEBAN, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Nancy LEMAIRE, M. Christophe TRIOL représenté par Patrick LAOUT, M. Joël MOYSAN représenté par Jean-François LARRIBET et M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD.

**Absents excusés :** MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie FROIDURE et M. Jérôme PIETRERA.

**Secrétaire de séance :** M. Hervé DIEULEFES

---

**Objet : Demande de subvention DRAC pour le projet médiathèque : « Education aux Médias et à l'Information » (EMI) pour l'année scolaire 2019 / 2020**

**Monsieur Jérôme Boisson, vice-président délégué au développement touristique**, rappelle que le ministère de la Culture a mis en place en 2018 un plan ambitieux d'éducation aux médias et à l'information dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information. Il s'agit d'accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information, qu'elle soit diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux ou par la presse, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie a mis en place un dispositif de soutien financier aux médiathèques qui s'inscrivent dans cette démarche.

La médiathèque intercommunale a initié cette démarche pédagogique d'Education aux Médias et à l'Information (EMI) avec l'aide de la DRAC sur l'année scolaire 2018 / 2019, et souhaite poursuivre ce travail en 2020 notamment auprès du public préadolescent et adolescent.

**Descriptif du projet :**

1. Ateliers pédagogiques EMI proposés aux classes de CM1 / CM2 toute l'année scolaire 2019/2020
2. Ateliers d'initiation à la navigation internet et au décryptage de l'information : info – intox ? (tout public)
3. Participation à la semaine de la presse 2020 :

- a. Ateliers pédagogiques de sensibilisation aux questions de la liberté d'expression au travers du dessin de presse : De la description à l'analyse des dessins de presse (collèges et lycées).
  - b. Atelier d'initiation au dessin de presse, animé par un caricaturiste de presse. Public adolescent et tout public.
  - c. Exposition « Dessins pour la paix » (association Cartooning for peace créée par Plantu) à la médiathèque.
  - d. Rencontres avec un dessinateur de presse (collèges et lycées).
  - e. Projection de film suivie d'une rencontre avec un dessinateur de presse, tout public.
4. Constitution d'un fonds thématique sur le thème de la caricature de presse
  5. Présentation des Serious Game CHUT ! sur la liberté d'expression, réalisés par la Médiathèque Pierres vives avec des collégiens, et ARCADEMEDIA sur la question des fake-news, réalisé dans le cadre du financement EMI 2018-2019 à destination de jeunes de 11 à 17 ans.

**Tableau de financement :**

intitulé de l'action	dépenses	recettes	financement
ateliers pédagogiques EMI catalogue scolaire 2019/2020	3 000 €	3 000 €	charge des bibliothécaires
Participation à la semaine de la presse : Exposition à la médiathèque "Dessins pour la paix" (Cartooning for peace, Plantu)	860 €	860 €	DRAC
Visites commentées de l'exposition et rencontres avec un dessinateur de presse avec des collégiens et des lycéens (8 classes prévues soit environ 240 jeunes)	2540 €	2540 €	DRAC
Ateliers pédagogiques de sensibilisation aux questions de liberté d'expression (4 à 5 séances ados et tout public)	1000 €	1000 €	charge des bibliothécaires
Projection de film et échanges avec un dessinateur de presse (1 séance tout public)	600 €	600 €	Budget médiathèque
Atelier d'initiation à la caricature de presse (1 à 2 séances ados et tout public)	300 €	300 €	Budget médiathèque
Présentations et démonstrations publiques de jeux vidéo "sérieux" sur la liberté d'expression (CHUT ! ) et sur les fakenews (ARCADEMEDIA)	500 €	500 €	charge des bibliothécaires
Constitution d'un fonds thématique (livres, DVD)	500 €	500 €	Budget médiathèque
<i>SOUS TOTAL FINANCEMENT CCPL - Médiathèque</i>		5900 €	
<i>SOUS TOTAL FINANCEMENT DRAC</i>		3400 €	
<b>TOTAL</b>	<b>9300 €</b>	<b>9300 €</b>	

Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes peut solliciter une aide de la DRAC à hauteur de 3 400 €.

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Oùï l'exposé de **monsieur le vice-président**, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

**APPROUVE** la poursuite du projet d'Education aux Médias et à l'Information (EMI) pour l'année scolaire 2019/2020 à la Médiathèque intercommunale dans les conditions susmentionnées,

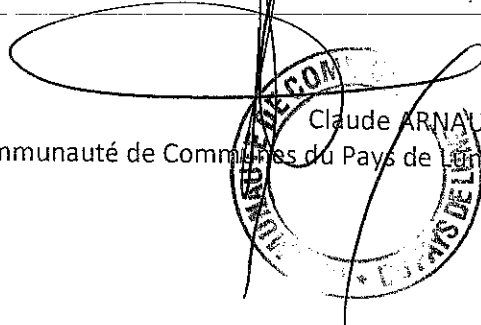
**APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet d'Education aux médias et à l'Information (EMI) pour un montant de 3 400 €,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 26/11/19  
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex